

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 25 Mars 2019**

Présents :

Jean-Luc AUBER
Thierry BOUET
Antoine MANET
Gérard RIPARD

Evelyne BEMUS
Fabien CHAUSSE
Caroline MENIER
Sandra URBAIN - MERCIER

Vincent BOIZARD
Pierre FABRE
Loïc PROGNON

Absents : Patrice GNAHOTO, Emilie BOUQUIN – BRACQ, Bruno LEPINAT
Secrétaire de séance : Loïc PROGNON

Procurations : Patrice GNAHOTO à Sandra URBAIN – MERCIER
Emilie BOUQUIN –BRACQ à Fabien CHAUSSE

Délibération N ° 2019 / 022 - Cession d'une parcelle appartenant au GFR FABRE à la Commune de Moulins sur Yèvre - Annulation de la délibération 2019 / 004

Monsieur Fabre étant parti pris quitte la salle lors du vote.

Suite au courrier du GFR FABRE qui a décidé de céder à la commune pour l'euro symbolique la parcelle B 688 contigüe au cimetière en vue de son agrandissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette cession pour l'euro symbolique .

La Commune de Moulins sur Yèvre s'engage à ce que cette parcelle ne soit pas revendue et qu'elle soit destinée exclusivement à l'agrandissement du cimetière.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents se rapportant à cet effet.

Délibération N ° 2019 / 023 -Convention de Maîtrise d'ouvrage confiée - Réfection de la voie d'accès crèche de Maubranche

Les travaux d'aménagement de la traverse du bourg associé de Maubranche englobent des travaux de desserte de la crèche à Maubranche incombant à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. Pour assurer la cohérence des travaux de l'ensemble du projet mais aussi pour réaliser des économies, la commune de Moulins sur Yèvre et la Communauté de Communes ont désigné la Commune de Moulins sur Yèvre en qualité de maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations, ce qui fait l'objet d'une convention réglant les modalités administratives mais aussi financières.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous documents se rapportant à cet effet

Délibération N ° 2019 / 024 - Convention RASED - Année scolaire 2019 - 2020

La maire-adjointe fait part au Conseil Municipal des points suivants :

- Monsieur l'Inspecteur de la l'Education Nationale a transmis un courrier aux informant sur le fonctionnement des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), un financement équitable et régulier est nécessaire pour fonctionner de façon pérenne,
- Pour la circonscription Cher Nord, il existe trois réseaux hébergés dans 3 écoles que l'on peut appeler « communes supports » dont Saint Germain du Puy,
- La « commune support » de Saint Germain du Puy a le rôle de tenue de compte en regroupant les versements de toutes les communes hébergées Brécy, Les Aix d'Angillon, Rians, Sainte Solange, Moulins sur Yèvre.

La commune de Saint Germain du Puy, propose à ce titre une convention qui règle les modalités de participation financière de la Commune de Moulins sur Yèvre : 1,50 € par enfants inscrits dans les écoles. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des modalités et en avoir délibéré, accepte la présente convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents se rapportant à cet effet.

Délibération N° 2019 / 025 - Vote du Compte Administratif 2018 « Service des Eaux »

Le Conseil Municipal élit M. Antoine MANET, 3^{ème} adjoint afin de présenter le Compte Administratif 2018 et Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire, se retire de la salle des délibérations.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Antoine MANET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Fabien CHAUSSE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		36 156.82		50 130.96		86 287.48
Opérations de l'exercice	22 520.55	22 070.20	121 249.90	111 838.55	143 770.45	133 908.75
TOTAUX	22 520.55	58 227.02	121 249.90	161 969.51	10 117.82	
Résultats de clôture		35 706.47		40 719.61		76 426.08
Restes à réaliser	35 000.00				35 000.00	
Résultats définitifs		706.47		40 719.61		41 426.08

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 2019 / 026 – Approbation du Compte de Gestion 2018 « Service des Eaux »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Antoine MANET, élu au sein du Conseil Municipal pour présenter le compte de gestion et le compte administratif après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la parfaite régularité des opérations,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération N ° 2019 / 027 - Affectation des résultats 2018 « Service des Eaux »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'affectation suivante des résultats 2018 :

- le solde du résultat excédentaire d'exploitation, soit la somme de 40 719.61 € viendra en atténuation des charges d'exploitation (002),
- le résultat excédentaire d'investissement, soit 35 706.47 € viendra en atténuation des charges d'investissement (001).

Délibération N ° 2019 / 028 - Vote du Budget 2019 « Service des Eaux »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif du « SERVICE DES EAUX » pour l'année 2019 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

En dépenses et en recettes à la somme de 98 361.47 €

SECTION D'EXPLOITATION :

En dépenses et en recettes à la somme de 159 863.90 €

Ce budget est approuvé et voté à l'unanimité par les membres présents.

Délibération N ° 2019 / 029 -Vote du Prix de l'Eau

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les résultats de 2018 et après avoir voté, décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs suivants du mètre cube d'eau potable pour l'exercice 2020 :

Prix du mètre cube d'eau potable : 1,57 €
Abonnement annuel au compteur : 50,00 €

Délibération N° 2019 / 030 – Vote du Compte Administratif 2018 « Commune »

Le Conseil Municipal élit M. Antoine MANET, 3^{ème} adjoint afin de présenter le Compte Administratif 2018 et Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire, se retire de la salle des délibérations.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Antoine MANET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Fabien CHAUSSE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	82 894.68			386 011.76	82 894.68	386 011.76
Opérations de l'exercice	192 069.29	107 651.92	598 177.93	624 346.83	790 247.22	731 998.75
Résultats de l'exercice	274 963.97	107 651.92	598 177.93	1 010 358.59	873 141.90	1 118 010.51
Résultats de clôture	167 312.05			412 180.66		244 868.61
Restes à réaliser	323 990.00	703 500.00			323 990.00	703 500.00
Résultats définitifs		212 197.95		412 180.66		624 378.61

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 2019 / 031 – Approbation du Compte de Gestion 2018 « Commune »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Fabien CHAUSSE, élu au sein du Conseil Municipal pour présenter le compte de gestion et le compte administratif après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la parfaite régularité des opérations,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération N° 2019 / 032 – Affectation des résultats « Commune »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'affectation suivante des résultats 2018 :

- Le solde excédentaire de fonctionnement, soit 412 180.66 € viendra en atténuation des charges de fonctionnement (002) ;
- Restes à réaliser
 - En dépenses : 323 990 €
 - En recettes : 703 500 €
 - Résultat excédentaire de : 379 510 €
- Le solde déficitaire d'investissement, soit 167 312.05 € n'a pas à être couvert par le 1068

Délibération N ° 2019 / 033 - Vote des taux et du produit attendu 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition communaux pour 2019 et de voter un produit attendu de la fiscalité de 200 071 €.

Les taux pour l'exercice 2019 sont :

- Taxe d'habitation : 13,05 %
- Taxe foncière bâti : 16,84 %
- Taxe foncière non bâti : 33,90 %

Délibération N ° 2019 / 034 – Vote du Budget 2019 « Commune »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif du « COMMUNE » pour l'année 2019 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

En dépenses et en recettes à la somme de 1 045 586.66 €

SECTION D'EXPLOITATION :

En dépenses et en recettes à la somme de 1 101 803.95 €

Ce budget est approuvé et voté à l'unanimité par les membres présents.

Délibération N ° 2019 / 035 -Annulation de la délibération N ° 2019 / 013 - Travaux de remplacement de réseau eau potable

Après étude, il s'avère que les travaux de remplacement de réseau eau potable en bordure de la RN 151 faisant l'objet de la délibération N° 2019 / 013 ne sont pas nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler la délibération N° 2019 / 013.

Fin de séance